



Cotonou, le 16 février 2021

N° 007 /CENA/PT/VP/OB/SÉP/D-COM/SP

COMMUNIQUÉ

Il nous est revenu que des personnes inconnues, se faisant passer pour des recruteurs de la CENA, tentent d'escroquer les candidats aux postes de Coordonnateurs d'Arrondissement (CA) ou d'Assistants de Coordonnateurs d'Arrondissement dans le cadre de l'élection présidentielle d'avril 2021, en leur promettant via l'application WhatsApp, de garantir leur désignation contre le paiement préalable d'une somme d'argent.

La Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) tient, par le présent communiqué, à rappeler à tous que :

1-/ le processus de recrutement des agents électoraux (CA, ACA et MPV,) n'implique aucun frais à la charge des postulants, la désignation des agents électoraux intervenant suivant les places disponibles, sur la base de la conformité des dossiers avec les profils exigés par la loi ;

2-/ ceux et celles qui s'adonneraient à la pratique illégale ci-dessus dénoncée s'exposent aux faits d'escroquerie, d'extorsion, de corruption, d'intrusion ou d'accès frauduleux à des systèmes d'information, d'utilisation frauduleuse de données personnelles, prévus et réprimés par le code pénal et le code du numérique en vigueur en république du Bénin.

En outre, elle invite les candidats aux postes d'agents électoraux (CA, ACA et MPV,) à dénoncer, auprès de son Secrétariat Exécutif Permanent, toute entreprise visant à garantir leur désignation contre rémunération.

Le Président de la CENA



Emmanuel TIANDO